

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN**

**SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018**

### **Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

Monsieur LE BORGNE Claude, Madame LEBRETON Suzanne, Monsieur GODET Pascal, Monsieur LE PROVOST Guy, Madame PICOUAYS Jacqueline, Madame LEBRET Dominique, Madame MENARD Vanessa, Madame BOTREL Marie-Claire, Monsieur GUILLEMOT Jean-Claude, Monsieur BRIAND Gérard, Madame RAULT Annie, Madame AMBROISE Fabienne, Monsieur PELHATRE Michel, Monsieur YVART Didier, Monsieur BAILLEHAICHE Jacky, Madame PONCEL Sylvie, Madame COURTOIS Marie-Françoise.

**Etaient absents :** Monsieur MAILLARD pouvoir à Monsieur YVART Didier, Monsieur HAUTIERE Ludovic.

**Secrétaire de séance :** Monsieur YVART Didier

### ***Déclassement d'un tronçon de la RD 793 entre les giratoires de la Barrière à Linache.***

Le Conseil Municipal prononce le classement du tronçon de la RD 793 de Linache à la Barrière, soit 1680 m de voie dans le domaine public communal sous la dénomination VCX19 portant ainsi la longueur de la voirie à 30653 m.

### ***Rénovation de 14 foyers : Porte Grissault, La Chesnais, Bougault, La Douétée, Rocher.***

Le Conseil Municipal :

- Approuve le projet d'éclairage public portant sur la rénovation de 14 foyers ballons situés aux lieux-dits Porte Grissault, La Chesnais, Bougault, La Douétée et au Rocher présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 7850 € HT.
- Décide d'effectuer la rénovation de la commande L située à Linache pour un coût à la commune de 948 € HT

### ***Dinan agglomération, compétence voirie : voirie à transférer.***

Le Conseil Municipal décide de transférer l'ensemble des voies de transits, dessertes et liaisons à Dinan Agglomération.

### ***Cimetière – lancement du dossier de marché suite à appel d'offres infructueux.***

Le Conseil Municipal décide de relancer le marché d'aménagement du cimetière.

### ***Mise en place du nouveau régime indemnitaire au 1<sup>er</sup> janvier 2019***

Le Conseil Municipal :

- Adopte la délibération cadre du Régime Indemnitaire qui tient compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
- Décide de sa mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019
- Accorde 200 € de prime de présentéisme sur la part Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

### ***Projet de règlement intérieur Santé et Sécurité.***

Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur santé et sécurité au travail

### ***Modification de la délibération du 5/09 concernant la redevance occupation du domaine public du Gaz et Réseau de Distribution de France (GRDF).***

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération de 5/09/2018 en encaissant la somme de 821 € au titre de la redevance occupation du domaine public.

### ***Orientations budgétaires 2019.***

Le Conseil Municipal prend acte des orientations présentées par Madame LEBRETON Suzanne

### ***Aménagement centre Bourg rue du GASSAY demandes de subventions, plan de financement.***

Le Conseil Municipal :

- sollicite l'état au titre de la DETR et le Conseil Départemental pour les amendes de police
- approuve le plan de financement ci-dessous :

**AMENAGEMENT CENTRE BOURG  
LE GASSAY**

**DEPENSES TTC**

INFRA CONCEPT :	6 000.00€
TRAVAUX (estimatif) :	190 000.00€
RESEAUX EP- TELECOM	40 000.00€
RESEAUX ENEDIS	37 000.00€
 DIVERS :	 15 000.00€ TTC
	-----
Total Dépenses.....	<b>288 000.00€ TTC</b>

**RECETTES**

**SUBVENTIONS**

**ETAT**

DETR (35% travaux ou équipement voirie HT) 55 000.00€

**DEPARTEMENT**

Amendes de Police 2019 30 000.00€

Total SUBVENTIONS 85 000.00€

EMPRUNT 100 000.00€

AUTOFINANCEMENT 103 000.00€

**Total Recettes ..... 288 000.00 €**

***Décisions modificatives en investissement.***

Le Conseil Municipal décide de retirer 6000 € sur l'opération 133 « le Gassay » au compte 2315, d'affecter 1000 € sur l'opération 136 « espace bien-être » compte 2315 et 5000 € sur l'opération 138 « travaux sur voiries » compte 2315.

***Pacte fiscal et financier solidaire***

Le Conseil Municipal adopte le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) régissant les relations entre Dinan Agglomération et ses communes membres.

***Présentation projet festivités et obligations municipales 2019.***

Le Conseil municipal prend acte du projet festivités et obligations municipales 2019

***Mise à l'honneur lors de la cérémonie des vœux 2019.***

Le Conseil Municipal décide de mettre à l'honneur l'école de foot, Monsieur LE MOAL et les membres d'associations Trélivannaise selon les critères ci-dessous :

- Membre d'une association Trélivannaise
- Présentation du membre par l'association
- Toujours actif
- Habitant Trélivan
- Ayant minimum 20 ans d'adhésion.

**INFORMATIONS :**

Repas des aînés

Cérémonie du 11 novembre

Résidence seniors

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Claude LE BORGE